



Novembre 2003

Le cheval, acteur du développement rural

www.agriculture.gouv.fr

La France compte 800 000 chevaux, poneys et ânes, 44 races, 250 hippodromes, 5 400 centres équestres, 450 000 licenciés à la fédération française d'équitation, générant ainsi 54 000 emplois.

Véritable secteur économique, le cheval est un facteur de diversification et de dynamisme pour le monde rural. L'ambition du gouvernement est d'entretenir et de stimuler ce dynamisme.

La nouvelle politique du cheval s'articule autour de trois grands axes :

Reconnaître le secteur économique du cheval comme une activité agricole

Ce secteur dispose d'un réel potentiel de développement et constitue un facteur de diversification et de dynamisme pour le monde rural. Les nombreux métiers liés à la "valorisation" du cheval (dressage des chevaux, entraînement pour les sports équestres ou les courses, activités des centres équestres..) doivent être pleinement reconnus comme partie intégrante de l'agriculture et de la ruralité.

Adapter la fiscalité

Sous l'angle fiscal, la reconnaissance de ces métiers comme activités agricoles doit se concrétiser par une modification du code général des impôts afin d'inscrire les bénéfices provenant de ces activités dans la catégorie des bénéfices agricoles. Ainsi les acteurs de la filière pourront bénéficier de l'ensemble des aménagements sociaux et fiscaux du statut agricole.

Ces deux premières séries de mesures sont inscrites dans le projet de loi sur le développement des territoires ruraux qui sera prochainement présenté au parlement.

Conforter les structures équestres et croiser les métiers

Une convention cadre vient d'être signée entre le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Sports. Elle vise à établir une correspondance et une homologation entre les titres, diplômes et formations de l'agriculture et ceux des sports.

Dans le cadre de cette nouvelle politique qui concourt à développer la place du cheval comme acteur de l'attractivité et du développement des espaces ruraux, l'Etat qui avait engagé en 1999, la réforme des Haras, a signé un contrat précisant les objectifs de l'Etablissement public *Les Haras Nationaux* pour la période 2004-2008 :

- rénover ses modes d'intervention,
- favoriser la structuration et la cohésion du secteur cheval,
- positionner *Les Haras Nationaux* comme un acteur de développement local.